

Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 23 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier à 18h45, le Conseil Municipal de la commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 18 janvier 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ;

Absents : Gilles SARACCO a donné pouvoir à Jean-Luc FAUCON, Vincent GOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2022
- Convention n°04 avec la CCEPPG pour l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Agence France Locale, octroi de garantie à certains créanciers
- Subvention Association des Parents d'Elèves (APE) pour les cours de natation à l'école
- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023
- Repas des aînés du 12 mars 2023 : tarif non-résidents sur Réauville

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 décembre 2022.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil du 19 décembre 2022.

2. Convention n°04 avec la CCEPPG pour l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, programait, notamment, le désistement de l'État dans l'instruction des autorisations d'urbanisme au 1^{er} juillet 2017.

Ainsi, le service mutualisé d'Application du Droit des Sols de la CCEPPG a été créé en mars 2015 et regroupe aujourd'hui 16 communes : Chamaret, Chantemerle les Grignan, Colonzelle, Grillon, Le Pègue, Montjoyer, Montségur Sur Lauzon, St Pantaléon les Vignes, Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset les Vignes, Taulignan, Valaurie, Valréas et Visan, liées à la CCEPPG via une convention.

Il est proposé d'adopter la convention n°04 afin d'intégrer notamment les nouvelles évolutions (dématérialisation des demandes). Les nouveaux tarifs sont les suivants :

Acte	Tarif unitaire
Permis d'aménager	247 €
Permis de construire valant Autorisation Travaux	247 €
Permis de construire	166 €
Permis de démolir	166 €
Déclaration préalable	118 €
Autorisation de travaux	118 €
Permis d'aménager division parcellaire 1 lot	118 €
Certificat d'urbanisme opérationnel	54 €
Contrôle de conformité suite récolement	85 €
Contrôle des constructions en cours ou réalisées - procédures	166 €

Le Maire précise qu'au vu des tarifs, il est fortement conseillé de déposer en une seule demande plusieurs demandes de travaux et de prendre contact avec le service urbanisme avant le dépôt pour vérifier le dossier.

VOTE : 7 + 1p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

3. Mise à jour du tableau des effectifs

Au vu des mouvements du personnel depuis 2 ans (création / suppression de poste), la commune a consulté le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Drôme pour mettre à jour le tableau des effectifs.

Vu l'avis favorable de celui-ci en date du 28 novembre 2022, il convient de délibérer pour accepter le tableau ci-dessous après mise à jour au 23 janvier 2023.

Cadres ou emplois	Grade	Attribution poste	Situation	Cat.	Effectifs budgétaires au 1er janvier 2022	Création / Suppression	Effectifs budgétaires au 1er janvier 2023	Effectifs pourvus	Durée	Date de création et référence délibération
Administratif	Adjoint Administratif territoriale	Secrétaire de mairie	Titulaire	C	1	0	1	1	35 h	20/09/2021 délib 034-09-2021
Technique	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent	Titulaire	C	1	0	1	1	35 h	16-07-2009 délib 044-07-2009
Technique	Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial de 2ème classe Adjoint technique territorial de 1ère classe	Agent polyvalent	Titulaire / Contractuel	C	0	1	1	0	35 h	12/09/2022 délib 2022-09-12-50
Technique	Adjoint technique	Agent entretien des bâtiments communaux	CDI	C	1	0	1	1	10 h	16/09/2019 délib 045-09-2019
Technique	Adjoint technique territorial	Agent cantine et périscolaire	Contractuel	C	1	0	1	1	20 h 35	26/07/2022 délib 2022-07-26-47
Technique	Adjoint technique territorial	Agent cantine et périscolaire	Contractuel	C	1	0	1	1	21 h 92	26/07/2022 délib 2022-07-26-48
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe	Agent Ecole	Contractuel	C	0	1	1	1	21h56	21/11/2022 délib 2022-11-21-67

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

4. Agence France Locale, octroi de garantie à certains créanciers

Le Maire propose de reporter cette délibération par manque d'explication.

Le Conseil Municipal accepte de reporter la délibération.

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

5. Subvention à l'Association des Parents d'Elèves pour les cours de natation

Monsieur le Maire rappelle que l'enseignement de la natation est obligatoire en milieu scolaire, il y a deux diplômes à valider au cours de l'élémentaire (un en CE1 et un en CM2).

Il précise que normalement l'accès à la piscine municipale est gratuit, le transport est pris en charge par la communauté de communes et les écoles viennent avec des parents qui ont passé un agrément.

Dans notre secteur, nous n'avons pas de piscine municipale, celle de Grignan n'autorise plus l'accès des scolaires, celle de Valréas est fermée. Nous ne sommes pas prioritaires sur les piscines des autres communautés de communes qui n'arrivent même pas à subvenir aux besoins de leurs propres écoles sans compter que sur Saint Paul Trois Châteaux la piscine est devenue privée. C'est pourquoi les séances sont payantes pour notre école.

Les élèves ont bénéficié durant la période d'octobre à décembre 2022 de 8 séances de natation délivrées par le centre aquatique l'Odyssee'O de Saint Paul Trois Châteaux pour un coût total de 1036.80 euros. Le SIVOS a mis à disposition le bus scolaire gratuitement pour transporter les élèves lors des séances.

Monsieur le Maire propose, qu'en accord avec la commune de Montjoyer et l'APE, le coût total de la prestation soit partagé entre les 2 communes et l'APE. Il propose donc que la facture totale soit réglée par l'APE et que chaque commune attribue une subvention exceptionnelle pour un tiers du montant total, soit 345.60 € à l'association des parents d'élèves.

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que, dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), soit 372 403 € / 4 = 93 100.75 €

Le budget primitif 2023 étant voté en mars ou avril afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, dotations ...), il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2023 de la commune, les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

N° de chapitre	Désignation chapitres de dépenses	Montant autorisé
20	Immobilisations incorporelles	1 675.00
	Étude Aménagement de la mairie dans la grange Dubourg	
21	Immobilisations corporelles	20 000.00
	Voirie : régularisation révision des prix sur factures 2022	
	École : 10 anti-pince-doigts	
	Matériel : changement NAS	
	Matériel : autolaveuse	
	Matériel : 3 cantines pour rangement décorations Noël	

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

7. Tarifs repas des aînés 2023 des adhérents au club Nostre Oustau et non-résidents sur Réauville

Monsieur le Maire rappelle que suite à la pandémie de COVID 19 le repas annuel des aînés n'a pu se tenir ses 3 dernières années. Il propose de réunir les personnes de 65 ans et plus le dimanche 12 mars 2023 selon les conditions suivantes :

Pour les 65 ans et plus habitants la commune accompagnés de leur conjoint, le coût du repas sera pris en charge par la municipalité.

Les 65 ans et plus adhérents du club Naustre Oustau non-résidents sur la commune sont conviés au repas moyennant une participation financière de 30 € par personne.

VOTE : 7 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

POINTS DIVERS :

Ecole, classe de mer :

Tous les élèves de l'école de Réauville vont partir du 20 au 23 juin en classe de mer à Port-Leucate. En fonction de l'âge des élèves, certains feront de la voile, d'autres apprendront à nager. Les enseignants et le personnel communal accompagneront les élèves. Le coût global est de 10 368 €. Les communes de Réauville et Montjoyer ainsi que l'APE vont participer pour diminuer le coût pour les parents.

Location de la salle pour le coworking ou cotravail (Marc GASSER) :

L'ancienne salle des associations a été réaménagée pour permettre d'accueillir de 1 à 4 personnes qui souhaitent faire du coworking (alarme, internet, mobilier et électroménager). Le coût de fonctionnement est estimé à 123 euros. Actuellement deux personnes sont intéressées.

Réunion CEE parc agrivoltaïque (Norbert PERRIN) :

Cette société propose une nouvelle prestation (panneau photovoltaïque avec plantation d'arbre). Le Maire propose qu'elle vienne à la prochaine réunion de pré-conseil pour plus de précision.

Convention de mise à disposition de l'agent du secrétariat (Norbert PERRIN) :

La convention de mise à disposition de madame BOURGUIGNON Laurence arrive à échéance en mars 2023. Le Maire propose un renouvellement d'un an car à terme il souhaite que le secrétariat de mairie fonctionne avec une seule secrétaire pour diminuer les coûts du personnel.

Plateforme compostage (Monique ALLEGRE) :

La CCEPPG a fourni tout le matériel nécessaire pour installer des composteurs collectifs. Plusieurs lieux sont en cours d'investigation (cimetière, place du portail, espace Dubourg) afin de déterminer le meilleur emplacement (ombragé, surface plane). Par la suite, une inauguration sera proposée aux citoyens de la commune pour leur présenter le fonctionnement.

Marché du samedi matin (Norbert PERRIN) :

Le Maire rapporte que l'ancien fournisseur de fruits et légumes a retrouvé une vendeuse qui commencera la vente à partir de fin février, le samedi matin.

Salle polyvalente Longare (Marc GASSER) :

Ces dernières locations ont fait remonter une difficulté pour faire l'état des lieux aux horaires définis dans le règlement intérieur. C'est pourquoi, il est proposé de garder les demi-journées de location uniquement du lundi au jeudi ou à voir si l'on supprime ce type de location. Revoir aussi les horaires pour les autres types de location.

Service Départemental d'Incendie et de Secours (Norbert PERRIN) :

Pour rappel, le maire explique que le SDIS est géré par le Département et qu'en 2022 il a réussi à assumer près de **43 000 interventions** tout en luttant contre les feux de végétation notamment celui de Romeyer cet été. Il revient aux communes et au Département d'assurer le financement du SDIS. Pour Réauville, la contribution **pour 2023 s'élève à 8 692 € soit 17.63 € par habitant**. Cela représente une augmentation de 595 € par rapport à 2022.

Dotation voirie 2023 (Norbert PERRIN) :

La dotation voirie pour l'année 2023 s'élève à 14 209 €, c'est environ 2 500 € de plus que l'année précédente suite à la mise à jour du nombre de kilomètre de voirie communale et à l'augmentation de 100 000 € de l'enveloppe globale que le Département consacre à cette dotation.

Commission Communale des Impôts Directs (Norbert PERRIN) :

Le maire rappelle que la commission doit se réunir avant le 31 mars 2023. Il propose de mettre la jour la catégorie des habitations des classes 6-7-8. Il s'agit de modifier la catégorie du logement qui a subi une rénovation. Le maire estime que ce procédé est plus équitable pour les réauvilloise et réauvillois que d'augmenter les bases d'imposition pour tout le monde.

De plus, il précise qu'il souhaiterait mettre à jour la listes des personnes qui détiennent un forage et qui reversent leurs eaux usées dans l'assainissement collectif sans payer d'abonnement ni consommation.

Chemin Saint-Père (Jean-Luc FAUCON) :

Il rappelle que le chemin existe mais n'est plus à sa place. Il est maintenant sur des parcelles de propriétaires particuliers. Il faudrait le décaler ou procéder à des échanges de parcelles. A voir où en est le dossier pour la partie du dessus, le dossier n'est peut-être pas clôturé (procès à l'époque).

Jeu de pétanque - Cimetière (Marc Gasser) :

Le dossier est en phase de finalisation au niveau des devis (terrassement, banc, arbres...). Marc Gasser rappelle que le devis du columbarium de 12 cases a été actualisé, il faut revoir le règlement du cimetière ainsi que l'emplacement de l'ossuaire.

Tiers-lieu (Monique ALLEGRE) :

Elle précise que le président Sylvain CABUT souhaite organiser une réunion de présentation à la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire a fait écouter au public et aux élus, la chanson sur Albert ROCHE du groupe SABBATON.

Lauriane MOINE
Secrétaire de séance

Norbert PERRIN
Maire

